A.D.E.L.
Association **D**e l'**E**nvironnement pour **L**issieu
Association sous le régime de la loi 1901 et du décret du 16 août 1901
enregistrée sous le n° 0691026811 (Préfecture du Rhône)
Place de la Mairie 69380 – LISSIEU
adel.environnement@hotmail.fr

PIETONS ET CYCLISTES A LISSIEU
LEUR SECURITE EN QUESTION

Les Lissilois marchent pour faire leurs courses, pour aller à l'école ou prendre le bus, pour randonner, pour découvrir notre commune,…
Marcher, c'est pour bon pour la santé, c'est bon pour notre environnement, mais les Piétons, et plus largement les cyclistes, circulent-ils en toute sécurité à Lissieu ?
C'est ce que l'ADEL a voulu vérifier en parcourant les principaux itinéraires depuis la Mairie.

CHEMIN DE MARCILLY

C'est par là qu'on accède au Lissiaco et au City Parc

un constat s'impose : <u>le trottoir est étroit</u>, insuffisant pour les poussettes ou les fauteuils roulants

plus loin pour rejoindre le City Parc, des arbres non taillés débordent sur le trottoir.

Retour par la ROUTE DE MARCILLY CD16

Là <u>rien n'est prévu pour les piétons et les cyclistes</u> et compte tenu de la circulation importante de poids lourds sur ce tronçon, il est urgent
D'une part d'aménager un sentier le long de cette propriété en direction de Marcilly jusqu'à l'arrivée du parcours de randonnée
Et d'autre part de poursuivre le trottoir depuis le pont autoroutier jusqu'au Chemin de Roty (direction Lissieu).

CROISEMENT CD16 (MARCILLY/CHASSELAY) ET D306 (LISSIEU /LES CHERES)

<u>Pas de passage piétons</u>
Ni au rond-point
Ni à la hauteur du grand panneau de signalisation
Ni à la hauteur du cimetière

Sur ce secteur – nord de la commune – on devine une « piste » délimitée par des bornes qui demanderaient à être réalignées pour mieux protéger les piétons.

CHEMIN DE MONTLUZIN

Sur le côté pair du N° 28 à l'Allée des Frênes un trottoir et des places de parking s'imposaient, les travaux ont été réalisés cet automne.

AVANT

AUJOURD'HUI

CD 42 SENS LISSIEU > LIMONEST

On constate :

- **une rupture du passage piétons et cycliste entre l'arrêt de bus de Montluzin et la montée vers Limonest :**

- **l'absence d'entretien du sentier qui est pourtant un itinéraire balisé par le Conseil Général :**

- **côté commune de Chasselay, il n'y a pas d'abribus ni de passage piétons pour traverser la CD42 :**

- **au N° 1948 de la route de Limonest (CD42)**
  - **la sortie du sentier balisé n'est pas sécurisé par un passage piétons :**

  - **le sentier n'est pas entretenu- rappelons que le futur sentier thématique empruntera ce passage jusqu'au Chemin de Cotentin -**

  - **le fléchage demande à être refait :**

- **un point positif : une allée piétonne a été exécutée par le Conseil Général à partir du Chemin de Cotentin :**

- **Chemin de la Buchette, le trottoir de gauche (en descendant du CD42) n'est pas entretenu à la hauteur d'un emplacement semble-t-il communal:**

DE LISSIEU BOURG AU BOIS DIEU PAR LA D306

La traversée du Bourg se pratique sans encombres jusqu'au delà du Bureau de Tabac mais un peu avant le pont de l'autoroute le départ le long de la D306 doit être marqué :

Le passage sous le pont est bien protégé :

Notons que le panneau d'agglomération « LISSIEU » déborde sur le passage piétons, il y a lieu de le décaler et un peu avant, le bloc béton rétrécit à l'excès le sentier :

A partir du Chemin des Calles, il n'y a plus de cheminement piéton alors qu'un espace protégé s'impose :

Le cheminement doit être tenu dégagé et nécessite une réfection près du N°142 :

Au niveau de l'abribus Le Nélie, absence de passage piéton matérialisé sur le sol et compte tenu du tracé de la route, un feu clignotant serait souhaitable :

Vers la Route de Charvery – accès à la randonnée Chemin des Diligences/ Chemin de Janzay - et jusqu'au Chemin Neuf un espace piéton protégé demande à être aménagé :

Ainsi que du Chemin Neuf jusqu'au trottoir à la hauteur des Brocanteurs :

Et là l'aménagement de places de stationnement réservant une piste pour les piétons et les cyclistes s'impose :

Cette piste doit venir en prolongement de celle qui a été créée au Rond Point de La Chicotière :

Au niveau de l'abribus de Dommartin – La Chicotière, il serait judicieux d'arrondir le tracé cycliste qui se présente aujourd'hui quasiment avec des angles droits très rapprochés :

cf courbes arrondies du rond-point tout proche:

avec sa double piste pour les piétons et les cyclistes, malheureusement brutalement interrompue à l'approche de la voie sortant du Bois Dieu :

c'est à l'entrée du Bois Dieu seulement qu'un trottoir a été implanté :

il est évident que le terrain herbeux à l'aplomb du Parc Tertiaire devrait au plus vite permettre d'établir une jonction entre piste piéton/cycliste de la D306 et le trottoir de l'entrée du Bois Dieu.

Pour la sécurité de tous, cette piste doit naturellement être entretenue régulièrement sous peine de disparaître sous la végétation :

A terme une réflexion doit porter sur le prolongement de la piste cyclable qui permettrait de traverser le Bois Dieu tout au long de l'Allée du Château…

CHEMIN DU VIEUX BOURG vers Limonest
et CHEMIN DU GRAND CREUX vers l'école

Des voitures sont souvent stationnées sur les trottoirs et gênent le passage des piétons et des poussettes ;
ne pourrait-on pas délimiter des places de stationnement à cheval sur le trottoir et la chaussée ?

CHEMIN DE CHARVERY

Absence de passage piétons pour passer du trottoir qui est à droite depuis l'école jusqu'à celui qui est situé à gauche après le croisement avec le Chemin de Saudrière :

Notons qu'au niveau de ce croisement l'emplacement dédié aux piétons disparaît !!

De même que l'on constate, arrivé au panneau d'agglomération « Bois Dieu », que le trottoir s'arrête brutalement, ce qui oblige le piéton à marcher sur la chaussée en courbe, jusqu'au Chemin des Grandes Ruettes :

Toujours Chemin de Charvery, il y a lieu d'aménager des places de stationnement et un cheminement piéton jusqu'au N° 48 :

Au-delà, jusqu'à la D306 (arrêt de bus et jonction avec le Chemin des Diligences), un marquage au sol pour protéger piétons et cyclistes est à prévoir d'autant plus qu'avec la réalisation du Lotissement du Pré des Lys la circulation va s'intensifier. Naturellement des passages piétons devront être installés chaque fois que cela s'imposera.

CHEMIN DU GRAND CREUX jusqu'au CHEMIN DE BELLEVUE

Le changement de la circulation pendant les travaux de la jonction A6-A89 rend nécessaire la création d'un trottoir, de places de stationnement et de passages piétons :

Si un merlon est implanté depuis le pont de la Cotonnière jusqu 'au Chemin de Bellevue, la liaison piéton doit être maintenue :

CHEMIN DE LA COTONNIERE

Il convient de prévoir l'aménagement d'un cheminement protégé pour piétons, cyclistes et cavaliers, vers la Clôtre :

PIETONS ET CYCLISTES A LISSIEU
LEUR SECURITE EN QUESTION

NOS SUGGESTIONS DE PRIORITE

---- Matérialiser des passages piétons au sol

- **sur CD 42 (cf page 8 et 9 de notre dossier)**
- **au croisement CD 16 et D 306, et à la hauteur du cimetière (cf p 3)**
- **sur la D 306 près de l'abribus Le Nélie (cf page 13 de notre dossier)**

---- Le long de la D 306, poursuivre la piste piéton/cycliste

- **d'une part, vers le Sud jusqu'à l'entrée du Bois Dieu (cf page 16 de notre dossier**
- **et d'autre part, vers le Nord jusqu'au panneau d'agglomération LISSIEU, près du pont de l'autoroute (cf page 12 de notre dossier).**

PIETONS ET CYCLISTES A LISSIEU
LEUR SECURITE EN QUESTION

PARCOURS

p 1 CHEMIN DE MARCILLY

p 2 ROUTE DE MARCILLY CD 16

p 3 CROISEMENT CD 16 ET D 306

p 4 CHEMIN DE MONTLUZIN

p 5 à 9 CD 42 SENS LISSIEU > LIMONEST

p 9 CHEMIN DE LA BÛCHETTE

p 10 à 16 DE LISSIEU BOURG AU BOIS DIEU PAR LA D 306

p 17 CHEMIN DU VIEUX BOURG ET PLACE DU GRAND CREUX

p 17 à 18 CHEMIN DE CHARVERY

p 19 PLACE DU GRAND CREUX AU CHEMIN DE BELLEVUE

p 20 CHEMIN DE LA COTONNIERE

p 21 NOS SUGGESTIONS DE PRIORITE

p 22 sommaire: PARCOURS

MISE A JOUR DU 27 JUIN 2017

page 2 ROUTE DE MARCILLY

nous renouvelons notre demande d'un cheminement stabilisé continu depuis le rond-point de l'entrée nord de Lissieu jusqu'au Chemin de la Côte du Mas : trajet emprunté par un sentier crée par le Conseil Général et aujourd'hui sentier PDMIPR

page 5 CD 42 SENS LISSIEU > LIMONEST

nous renouvelons notre demande d'un cheminement stabilisé de 30 m sur le côté droit pour rejoindre la piste cyclable

page 5 CD 42 SENS LISSIEU > LIMONEST

plus haut, si un terre-plein central et un balisage au sol sécurise à présent la traversée des piétons, ces derniers n'ont toujours pas d'abri-bus du côté de Chasselay
et les abri-bus de MONTFORT et de CHAMAGNEUX ne disposent pas de plan incliné pour les personnes à mobilité réduite :

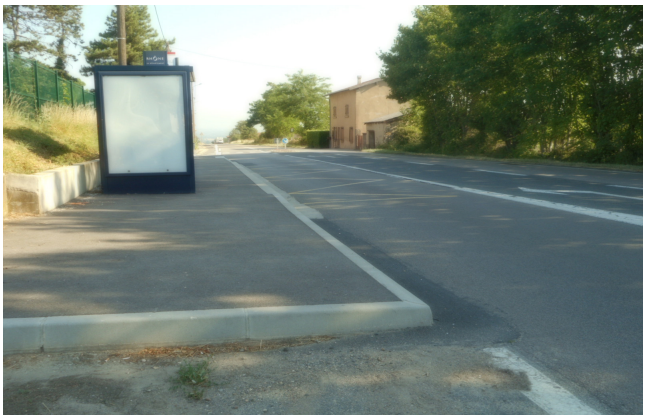

page 17 Chemin DU VIEUX BOURG et Chemin du GRAND CREUX vers l'école

en haut de l'Allée de la Chapelle, le terre-plein au stop n'est pas adapté aux poussettes et aux handicapés (besoin de plan incliné) :

page 17 Chemin de CHARVERY

Le plan incliné du trottoir orienté vers le carrefour et non accompagné de passage piétons:

Enfin, Allée du Château le panneau «fin de zone 30» en-dessous du Château est à retirer puisque l'on approche de l'école:

La limitation de vitesse à 30 km/heure doit d'ailleurs être généralisée à l'ensemble du Domaine de Bois Dieu (allées étroites, faible visibilité, nombreux stationnements, école,...).